



Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
Pôle Economie Circulaire &
Valorisation Agricole
Région Nouvelle Aquitaine
Site : Lapouyade (33)

Sommaire

Contexte de l'AMI

Les atouts du site

Thématiques retenues

Modalités d'accompagnement

Sélection des candidatures

Procédure dépôts et suivi des candidatures

Indemnisation

Liens utiles et annexes



1

Contexte de l'AMI

Véritable Pôle de Valorisation Energétique situé à 40 km de Bordeaux, Veolia accueille à Lapouyade (33), sur son installation de stockage et de valorisation des déchets non dangereux, les meilleures technologies permettant la production d'électricité et de chaleur à partir de biogaz.

Depuis 2015, 8 ha de serres de tomates sont chauffées grâce au réseau de chaleur développé spécifiquement pour cette activité agricole. Ce projet constitue la 1ère brique du Pôle d'Économie Circulaire, porté à la fois par la Mairie de Lapouyade, les Paysans de Rougeline et Veolia, et a permis la création de 74 emplois locaux directs.

Sur la base de cette 1ère expérience réussie, Veolia souhaite continuer à développer de nouveaux partenariats et contribuer à la redynamisation de l'espace rural local et limiter l'artificialisation des sols.

Elle est en ce sens accompagnée par la Région Nouvelle Aquitaine qui soutient activement la démarche.

Les objectifs partagés sont ainsi de :

- développer un tissu local d'activités en valorisant les fonctionnalités du site,
- créer des synergies et générer des emplois,
- valoriser le foncier disponible en rendant la terre à son usage agricole,
- engager une approche innovante de revalorisation agricole locale.

Le Schéma de COhérence Territorial (SCOT) du « Grand Libournais » fixe entre autres objectifs de conforter l'économie locale et de développer l'emploi et prévoit notamment à cet effet de « permettre à l'agriculture (...) de prendre toute sa part au projet de développement, à travers une politique de préservation de la « Trame Pourpre » nécessaire au maintien des activités et propice à l'émergence de véritables projets agricoles adossés aux filières historiques ou à des opportunités nouvelles, axant le développement sur les circuits courts » (PADD, Orientation n°3, p.35)

Pour ce faire, Veolia lance un Appel à Manifestation d'Intérêts (ci-après "AMI") aux porteurs de projet(s) souhaitant s'implanter dans le Libournais et étant en recherche de foncier, d'énergie à prix compétitif et autres utilités détaillées en annexe 1 pour mener à bien un projet agricole intégré au Pôle Économie Circulaire du site de Lapouyade.



2

Les atouts du site de Lapouyade



Situation géographique : à 30 minutes de la rocade Bordelaise et à seulement 7 km de la N10.



Surfaces disponibles : 75 ha.

Utilités disponibles :



Eau : 62 450 m³ d'eaux claires souterraines, 70 000 m³ d'eaux de ruissellement et 30 500 m³ d'eaux déminéralisée en 2018.



Energie : fourniture de thermie possible via le réseau de chauffage Veolia jusqu'à 3 MWh en instantané sur la période estivale (juin à septembre inclus).



Traitements :



Des effluents liquides à analyser sur la plateforme de traitement des lixiviats sur l'ISDND;



Solutions de collectes et de valorisations des déchets.

Autres équipements et commodités :



Mise à disposition d'une voie privée directe de 7 km rejoignant la N10 pouvant servir au fret de marchandises.



Pont de pesage certifié et contrôlé à disposition sur site.



Accès téléphonique. Possibilité de se raccorder à la fibre optique à proximité du site



Laboratoire d'analyses.



Espace clôturé et gardienné pour partie.

3

Thématiques retenues

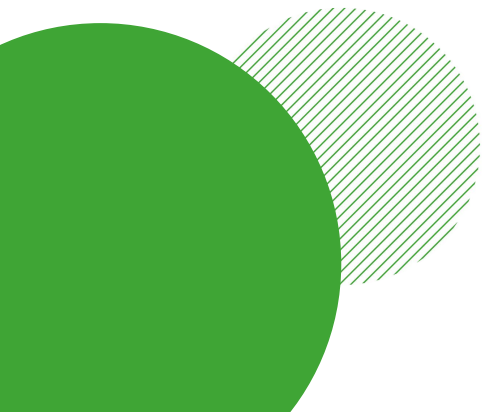
Pourront être accompagnés les projets générateurs de valeurs sur le territoire, à but agricole.

Plusieurs thématiques ont été envisagées telles que :

- la valorisation des productions locales (végétales ou animales)
- la production agricole à forte valeur ajoutée, telle que l'aquaponie ou la production d'algues, insectes,..
- le séchage de fourrage et autres activités consommatrices d'énergie

Les projets visant à consommer de l'énergie de manière linéaire toute l'année ou présentant des besoins importants pendant la période d'avril à octobre seront considérés comme prioritaires.

Les porteurs de projets peuvent être des agriculteurs, des industriels à visée agricole, ... Ils pourront candidater seuls ou en groupement.



4

Modalités d'accompagnement

Les porteurs de projet pourront disposer de **3 types d'accompagnement** (séparément ou conjointement) :

1 Accès aux utilités disponibles par le site de Lapouyade :

Ces utilités pourront être mis à disposition à prix compétitif en fonction du projet proposé.

- foncier : la surface totale potentielle disponible 75 ha,
- énergie sous forme chaleur (préférentiellement) ou électrique,
- ressources en eau,
- traitement des eaux usées,
- mutualisation des équipements type engins de manutention.

2 Accompagnement de l'ingénierie de Veolia :

Direction technique pour étude de faisabilité et compatibilité du projet avec les activités existantes, soutien des services QHSE en cas d'évolution réglementaire (type porter à connaissance auprès de la préfecture). Ces différents points seront étudiés spécifiquement.

3 Accès aux réseaux de partenaires VEOLIA (locaux, régionaux et nationaux) : mairie, région, INRA, INVENIO, ...

Les porteurs de projets préciseront dans leur réponse les soutiens qu'ils solliciteront.

Le dossier type est joint en annexe 2.



Les personnes à contacter pour toute demande de précisions sont :

Jean-Luc CASTAING : jean-luc.castaing@veolia.com / 06 22 73 18 37

Julien LADRA : julien.ladra@veolia.com / 06 21 69 26 02

Hélène BACHELEY : helene.bacheley@veolia.com / 06 03 61 07 17

Ludovic MATTIODA : ludovic.mattioda@veolia.com / 06 14 86 37 63

5

Sélection des candidatures

Veolia a intégré **3 dates de réponse possibles**, étant convenu que, dans la mesure où la réserve foncière et/ou les besoins énergétiques seraient "consommés" par les 1ers projets retenus, la poursuite de cet AMI pourrait être rendue caduque.

La sélection des projets sera appréciée principalement sur les bases des critères suivants :

- la conformité aux critères d'éligibilité (cf. annexe 3),
- la pertinence du projet au regard des activités et des besoins exprimés,
- la robustesse technico-économique du projet,
- la pérennité du projet,
- les synergies générées avec les activités actuelles du site de Lapouyade,
- le potentiel d'impact du projet au niveau économique et emploi pour le territoire.



6

Procédure dépôts et suivi des candidatures

Les dossiers de candidature devront être remis :

Phase 1



Date limite de dépôt : avant le 15 septembre 2019



Pré-sélection des projets : 15 octobre 2019

Phase 2



Date limite de dépôt : avant le 15 octobre 2019



Pré-sélection des projets : 15 décembre 2019

Phase 3



Date limite de dépôt : avant le 15 novembre 2020



Pré-sélection des projets : 15 février 2020

Ces dates sont données à titre indicatif et pourront être modifiées si nécessaire. Les informations seront communiquées sur notre site internet :

<https://www.veolia.fr/medias/actualites/veolia-lance-un-appel-manifestation-dinterets-agripulse>

Des visites du site pourront être réalisées préalablement à la remise des candidatures. Les demandes sont à transmettre aux contacts indiqués page 6.

La transmission de la candidature se fera par voie électronique exclusivement en format pdf et excel pour le BP à l'adresse suivante : EC.Agripulse@veolia.com

Dans le cas où un accord de confidentialité serait nécessaire, le candidat devra se rapprocher des équipes de Veolia préalablement au dépôt de son dossier.

7

Indemnisation

Il est expressément convenu que les porteurs de projet ne pourront en aucun cas solliciter une indemnité, que le projet soit retenu ou rejeté. Les frais d'études seront ainsi à la charge exclusive du porteur de projet.

Il est également expressément convenu qu'aucune indemnité ne sera versée dans le cas où un projet ne pourrait aboutir quand bien même il aurait été retenu dans le cadre de cet AMI quelqu'en soit la raison.

Réciproquement, Veolia ne pourra en aucun cas exiger une indemnisation au candidat retenu dans le cas où le projet n'aboutirait pas.



8

Liens utiles



<https://www.isdnd-lapouyade.fr/>



<https://www.nouvelle-aquitaine.fr>



Le groupe Veolia est la référence mondiale de la gestion optimisée des ressources. Présent sur les cinq continents avec plus de 171 000 salariés, le Groupe conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, qui participent au développement durable des villes et des industries. Au travers de ses trois activités complémentaires, Veolia contribue à développer l'accès aux ressources, à préserver les ressources disponibles et à les renouveler. En 2018, le groupe Veolia a servi 95 millions d'habitants en eau potable et 63 millions en assainissement, produit près de 56 millions de mégawattheures et valorisé 49 millions de tonnes de déchets.

En France, l'activité Recyclage et Valorisation des déchets de Veolia propose une gamme complète de solutions innovantes à toutes les étapes du cycle des déchets, de leur collecte à leur valorisation en matière et en énergie. Partenaire de nombreux industriels et collectivités, Veolia, par son activité, Recyclage & Valorisation des déchets a pour ambition de devenir LE producteur de ressources renouvelables (matières et énergie verte) de référence en France.



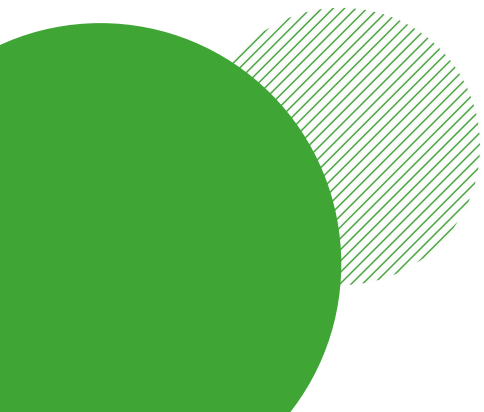
<https://www.isdnd-lapouyade.fr/>



9

Annexes

Annexe 1 : fiche présentation du site de Lapouyade



Annexe 2 : dossier de candidature

Présentation du candidat

Nom	
Adresse	
Représentant légal	Nom : Courriel : N° de téléphone : Adresse postale :
Contact si différent du représentant légal	Nom : Courriel : N° de téléphone : Adresse postale :
Curriculum vitae du représentant légal	
Raison sociale	
Forme juridique	
N° SIRET	
Code NAF	
Actionnariat	

(informations à transmettre par l'ensemble des membres du groupement le cas échéant)

Renseignements succincts sur le candidat

- Description de l'activité
- Effectifs
- Principaux clients
- Principales données financières issues des bilans et comptes de résultats des 2 derniers exercices

Description du projet

- Intitulé du projet.
- Descriptif du projet (5 pages max) précisant les applications envisagées et leurs apports en matière de développement/ancrage territorial et production de valeurs (dont la création d'emploi).

Le candidat souhaite bénéficier des soutiens suivants :

- Foncier : superficie de ha
- Énergies : énergie électrique / chaleur/
 - Type d'énergie (eau chaude ? vapeur ? température ? pression ?)
 - Besoin en puissance et en quantité d'énergie annuelle
 - Consommation saisonnière ou non - Monotone des consommations
- Eau de process : quantité et qualité à préciser
- Utilités : à préciser
- Ingénierie Veolia : à préciser
- Partenariat Veolia : à préciser

Economie et finance

- Indiquer le Business Plan prévisionnel synthétique
- Synthèse du plan de financement du projet

Calendrier estimé de mise en oeuvre du projet

Préciser l'ensemble des étapes et jalons conduisant à la mise en oeuvre de votre projet.

Annexe 3 : Critère d'éligibilité des offres

Veolia et ses partenaires ont défini 3 exigences qui devront être respectées impérativement dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêts :

- 1 Implantation sur le site de Lapouyade
- 2 Développement d'une activité agricole et/ou en synergie avec le mode agricole
- 3 Plan de financement équilibré